



## divorce et aide juridictionnelle

Par **liligaga**, le **04/09/2019** à **15:43**

Bonjour,

Je me fais l'intermédiaire d'une amie qui n'a pas Internet.

Son mari souhaite divorcer. Ayant une retraite mensuelle de 860€ aurait-elle droit à l'aide juridictionnelle ? Si oui dans quelle proportion environ ?

Son mari ayant 1500€ de retraite mensuelle, pourrait-elle demander une pension compensatoire? pour quel montant ? Son mari peut-il refuser ?

D'avance je vous remercie de vos réponses qui pourraient rassurer mon amie.

Sincères salutations.

nicole gabarra

Par **amajuris**, le **04/09/2019** à **16:51**

bonjour,

pour l'aide juridictionnelle, voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

pour la prestation compensatoire, en cas de désaccord c'est le juge qui fixera le montant d'une éventuelle prestation compensatoire.

son montant dépend de plusieurs paramètres, dont les revenus des futurs ex-époux et la durée du mariage, Il n'existe pas de formule officielle de calcul.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760>

salutations